

BANQUE ROYALE DU CANADA

**Assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang
tenue le 5 avril 2023 à Saskatoon (Saskatchewan)
et reprise le 2 mai 2023 à Mississauga (Ontario)**

RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DU VOTE

Conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

La question suivante a été soumise au vote à l'assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Banque Royale du Canada (la "banque") tenue le 5 avril 2023 et reprise le 2 mai 2023. Des renseignements détaillés sur cette question sont donnés dans la circulaire de sollicitation de procurations relative à cette assemblée, laquelle peut être consultée sur notre site Web à l'adresse rbc.com/investisseurs; sur le site Web de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse www.envisionreports.com/RBC2023FR; sur SEDAR, à l'adresse sedar.com; et sur EDGAR, à l'adresse sec.gov/edgar.shtml.

- 1. Résolution extraordinaire visant à approuver une modification à l'alinéa 1.1.2 du règlement trois en vue d'augmenter la contrepartie globale maximale des actions privilégiées de premier rang et de modifier cette contrepartie afin d'inclure seulement les actions privilégiées de premier rang en circulation à tout moment**

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
44 193 566	99,29%	316 838	0,71%